

Mercredi 26 Novembre 2008 - n°442

Economie - Devant les maires de France - Le Premier ministre tient un discours de réalité

Economie - Loi de finances 2009 - Point des mesures collectivités territoriales

Economie - Passeports biométriques - Le Sénat double la dotation aux communes

Europe - Un site européen pour les jumelages - www.twinning.org

Election - Fonction publique territoriale - Premiers résultats des élections

Economie - Culture - Les scènes des musiques actuelles se réunissent

Economie - Agenda

Economie - Fonction publique La question du « paritarisme » fait débat

ECONOMIE

Devant les maires de France - Le Premier ministre tient un discours de réalité

En ouverture du Congrès des Maires de France, ce mardi 25 novembre, François Fillon est très largement revenu sur la crise économique et financière que traverse la France, l'Europe et le monde. En tant qu'acteurs économiques de poids, les collectivités locales doivent être associées à la gestion de la crise, car « nous sommes tous comptables de la même République », a-t-il précisé.

Et d'ajouter, « la crise dicte notre ordre du jour. Il faut d'abord stopper cet incendie financier et ensuite contenir la tourmente économique. Il faut dans l'épreuve conforter la solidarité qui lie l'Etat aux collectivités locales et mener à bien les chantiers de la croissance et de l'emploi pour préparer au plus tôt le rebond français. »

Mentionnant l'annonce éminente d'un plan d'action national déployé sous l'égide européenne, le Premier ministre a évoqué l'accélération des programmes d'infrastructures et d'investissements. Ces programmes vont bénéficier de réglementations allégées pour les acteurs publics, comme l'assouplissement des règles des marchés publics tel que la suspension des règles de la concurrence par la Commission européenne.

Sur le sujet de la crise de l'immobilier, le Premier ministre a enjoint les maires à faire jouer dans leurs communes, le Pass-Foncier, qui sera prolongé jusqu'à la fin 2010 et sera étendu aux logements collectifs.

Revenant sur la taxe professionnelle, François Fillon a confirmé son exonération sur les investissements productifs, et s'est voulu rassurant en précisant « qu'il s'agit bien d'un dégrèvement de fiscalité locale, qui sera intégralement pris en charge par l'Etat. Le produit perçu par les collectivités territoriales sera strictement protégé ».

« Les dotations des collectivités locales reste calculée sur une augmentation de l'inflation de 2%, soit 250 millions d'euros supplémentaires, si l'inflation est à 1,5% » a ajouté le Premier ministre en précisant que les collectivités locales doivent pouvoir conserver des marges de manœuvre pour l'investissement.

Concernant la révision générale des politiques publiques, et en particulier la réforme territoriale de l'Etat, les maires ont été informés qu'elle serait mise en œuvre avant la fin 2010. Le Premier ministre s'est voulu rassurant en précisant : « nous garderons le maillage territorial auquel nous sommes attachés et qui est une des réponses au problème de solidarité qu'impose la crise d'aujourd'hui (...) L'Etat doit aider les territoires les plus affectés à rechercher une nouvelle dynamique de développement. Il doit aider à l'implantation de nouvelles activités ».

« Les collectivités locales partagent avec l'Etat la responsabilité d'un retour à l'équilibre des finances publiques parce qu'elles participent largement, depuis la décentralisation, à leur mise en œuvre et parce que l'Etat leur consacre déjà plus de 20% de son budget ».

ECONOMIE

Loi de finances 2009 - Point des mesures collectivités territoriales

Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 novembre dernier, le projet de loi de finances pour 2009 est actuellement débattu au Sénat et ce jusqu'au 9 décembre, date d'adoption prévue en séance publique. Ondes Moyennes revient pour vous sur ses principales dispositions.

DGF

À compter de 2009, la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'évoluera pas plus vite que l'inflation prévisionnelle hors tabac, prévue dans le projet de loi de finances : initialement fixée à + 2 % l'inflation prévisionnelle va – compte tenu des évolutions des indicateurs économiques - être finalement ramenée à + 1,5 %, mais l'évolution de + 2 % prévue pour la DGF devrait être maintenue.

Afin d'appliquer les normes d'évolution que l'État s'impose, le mécanisme de « rebasage » c'est-à-dire de régulariser

S'agissant des composantes de la dotation forfaitaire (dotation de base, de superficie, dotation de garantie,

dotations parcs naturels et éventuellement dotation de compensation pour les villes qui perçoivent la TP) une **réduction est apportée à l'indexation de la dotation de garantie**. Ainsi, le complément de garantie 2009 baissera de - 2 % par rapport à 2008. Par ailleurs, pour les villes connaissant une baisse de population supérieure à 10 % seule 50 % de la diminution de la dotation de base sera prise en compte en 2009 (art. 67). Au passage, ce même article prévoit aussi une diminution de la dotation moyenne des communautés urbaines à 60 euros par habitant. S'agissant du dispositif de **dotations pour les titres sécurisés** pour les communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques celui-ci pourrait être réévalué (art. 59 – voir également page suivante).

Variation d'ajustement

En outre, certaines **compensations d'exonérations** qui servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée baissent sévèrement en 2009 (art. 15 et art. 6 du projet de la loi de programmation des finances publiques pour 2009 à 2012) : dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) - 25,6 % ; réduction pour Création d'Établissement (- 22,8 %) ; compensation d'exonération de taxe professionnelle au titre de la réduction de part recettes des BNC (- 22,8 %) ... Pour la DCTP, un mécanisme de baisse modulé est toujours envisagé pour les collectivités qui connaîtraient une diminution de cette compensation supérieure à 5 % de leur DGF et sous certaines conditions de potentiel financier (art. 69).

S'agissant des dotations d'investissement (DDR, DGD, DGE...), et en dehors du FCTVA, on soulignera que celles-ci subissent globalement un gel de leur évolution en valeur (art. 12). L'Assemblée nationale a d'ailleurs adopté un amendement, afin que le produit des amendes de la police de la circulation routière soit réparti entre les communes, « en vue de financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation ». Une minoration de 100 millions d'euros de ce prélèvement sur les recettes de l'Etat a aussi été adoptée et son montant restera inchangé en 2009 par rapport à 2008. L'affectation des crédits ainsi dégagés n'est pas encore arrêtée mais devrait « bénéficier » aux compensations d'exonération qui connaissent une forte baisse.

DSU

Après l'adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement du gouvernement qui revient sur la réforme proposée, l'augmentation de la **dotations de solidarité urbaine**, qui ne sera que de 70 millions d'euros en 2009, sera concentrée sur les 150 villes les plus défavorisées (c'est-à-dire les moins bien classées). Pour environ la première moitié des villes actuellement éligibles celles-ci se verront garantir une progression minimale de 2 %. Et toutes les autres villes éligibles seront assurées de percevoir en 2009 un montant au moins équivalent à celui perçu en 2008 (art. 70). Dès l'année prochaine, l'enveloppe prévue de 50 millions d'euros supplémentaires (dotations de développement urbain), devrait toujours être consacrée aux projets prioritaires de cent grands ensembles urbains (art. 71).

ECONOMIE

Passeports biométriques - Le Sénat double la dotation aux communes

Lors de sa réunion le 19 novembre 2008, la commission des finances du Sénat a adopté, sur la proposition de Michèle André (Soc, Puy-de-Dôme), un amendement visant à faire passer la dotation d'aide aux communes qui prendront en charge en 2009 l'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques de 6,34 millions d'euros à 12 millions d'euros. Cette augmentation sera financée par une réduction de crédits d'un même montant portant sur le programme « Administration territoriale » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat ».

La commission des finances a en effet estimé que la dotation attribuée aux communes qui prendront en charge en 2009 l'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques est manifestement insuffisante. Cette dotation jugée insuffisante se fonde sur une estimation réalisée par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales d'un temps de traitement pour chaque demande de titre sécurisé égal à 10 minutes. Les premières communes ayant expérimenté ces nouvelles stations d'enregistrement l'évaluent, au contraire, à près de 30 minutes.

Par ailleurs, la commission des finances a chargé la rapporteure spéciale de contrôler le suivi de la mise en place de ce nouveau dispositif d'enregistrement, en lien avec la création de nouveaux titres sécurisés (passeports et cartes nationales d'identité électroniques), dès le début de l'année 2009.

EUROPE

Un site européen pour les jumelages - www.twinning.org

Le nouveau site du Conseil des Communes et Régions d'Europe, www.twinning.org créé avec le soutien de la Commission européenne et présenté le 13 novembre dernier, est un lieu de rencontres virtuel entre les collectivités locales d'Europe et du monde. Disponible en 21 langues, il donne un vrai « coup de jeunes » à cette initiative d'après guerre.

Très pragmatique, ce site permet de trouver un partenaire pour un jumelage avec une entrée thématique. Il donne aussi l'actualité des jumelages et présente des exemples de jumelages en développant les contenus constructifs de ces échanges.

Tout sur le jumelage

A ce jour, il existerait quelque 34.000 jumelages. En tissant des liens étroits entre la population de différentes régions d'Europe, les jumelages permettent de partager des problèmes, d'échanger des opinions. Ils donnent aussi l'occasion par exemple à des jeunes d'origines différentes de se rencontrer, d'apprendre à se connaître et de gagner en

assurance. Ils peuvent encore contribuer à expliquer l'Europe, sa raison d'être dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

De nombreux exemples de bonnes pratiques ont démontré l'utilité des jumelages notamment dans des domaines tels que l'art et la culture, la jeunesse, la citoyenneté, le développement durable, les services publics locaux, le développement économique local, l'inclusion sociale, la solidarité...

Jumelages dans le monde

Le concept de coopération nord-sud au niveau local et régional est en évolution constante. Ce site rassemble en un seul point toute information utile sur les jumelages et partenariats pour le développement. Il permet aux collectivités locales et régionales d'Europe et des pays en voie de développement à trouver un/des partenaire(s) dans le but commun de collaborer pour améliorer la vie de leurs citoyens.

Il propose, comme pour les jumelages européens, mais en quatre langues seulement, un formulaire en ligne pour trouver un partenaire.

ELECTION

Fonction publique territoriale - Premiers résultats des élections

Cette période est marquée par le renouvellement des membres des différentes instances de la Fonction publique territoriale (voir *Ondes Moyennes* N°430).

CSFPT

Institué par la loi du 26 janvier 1984, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) est l'instance de consultation nationale de la fonction publique territoriale. Il rassemble en son sein des élus locaux des communes, départements et régions et les représentants des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique territoriale. Il est obligatoirement consulté par le gouvernement sur tout projet de texte législatif et réglementaire relatif à la fonction publique territoriale. Pour le collège des employeurs, sont élus membres du CSFPT pour le mandat 2009 – 2014 :

- Le « collège des communes de 20 000 habitants et plus » sera composé de Gilles Demailly, maire d'Amiens (80), Hugues Portelli maire d'Ermont (95), Jean Touzeau, maire de Lormont (33), Hugues Martin, adjoint au maire de Bordeaux (33), Catherine Després, adjointe au maire de Choisy-le-Roi (94), Raymond Couderc, maire de Béziers (34), et Jérôme Durain, adjoint au maire de Chalon-sur-Saône (71).

- Le « collège des communes de moins de 20 000 habitants » sera représenté par Philippe Laurent maire de Sceaux (92), Françoise Descamps-Crosnier maire de Rosny-sur-Seine (78), Daniel Leroy adjoint au maire de Mussy-le-Neuf (77), Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François (51), Jean-François Peumery, maire de Rocquencourt (78), Michel Mesmin, conseiller municipal de Saint-Pierre-des-Corps, et Michel Tousaint, adjoint au maire de Saint-Brévin-les-Pins (44).

La liste unique des candidats à ces deux collèges a été présentée par l'Association des Maires de France, et le taux de participation des élus avoisinerait le niveau record de 75 % cette année. Compte tenu des délais de recours électoraux et de la publication des arrêtés de nomination des nouveaux élus des collèges fonctionnaires et employeurs, le nouveau CSFPT ne sera pas installé avant la fin du mois de mars 2009.

CTP et CAP

Les organisations syndicales préparent, quant à elles, le deuxième tour des élections professionnelles qui se tiendra le 11 décembre. Toutefois, au niveau national, on peut déjà dégager quelques tendances pour le premier tour, qui s'est déroulé le 6 novembre dernier, concernant les collèges des fonctionnaires territoriaux dans les commissions administratives paritaires (CAP) et dans les comités techniques paritaires (CTP). Il ne s'agit encore que de résultats partiels qu'a pu se procurer la « Gazette des Communes, des départements et des Régions », en l'absence de communication officielle de la DGCL pour le moment. Ainsi, les résultats du 1er tour des élections professionnelles, sur 60% des votants, seraient les suivants dans leur ensemble : CGT (32,9%), CFDT (22,8%), FO (19%), CFTC (3,9%), CGC (0,6%), FAFPT (5,9%), FSU (3,8%), SAFPT (0,8%), SUD (2,7%), UNSA (6,3%), et les autres organisations (1%). Toutefois, ces chiffres sont donc susceptibles de modifications en raison du deuxième tour, qui aura lieu partout où le chiffre de 50 % de votants n'a pas été atteint. Selon Alain Piffaretti, rédacteur en chef de la Gazette, ces résultats permettent néanmoins de tirer quelques premières conclusions : « *En première analyse, et en considérant que ces résultats restent partiels, on constate une montée de la CGT et une baisse de la CFDT et de FO, par rapport au scrutin de 2001. Il est possible que l'arrivée de bataillons de l'Etat, notamment de l'équipement, explique une partie de ces chiffres. UNSA et FAFPT semblent tirer leur épingle du jeu, tandis que l'on constate l'arrivée de nouveaux syndicats* ».

ECONOMIE

Culture - Les scènes des musiques actuelles se réunissent

L'association des Musiques Actuelles et des Politiques Publiques organise des rencontres mercredi 28 et jeudi 29 janvier 2009 - ?Maison de l'architecture en Ile-de-France, Paris 10ème.

Ces rencontres porteront sur le thème suivant : « Des musiques, des pratiques, des populations, des enjeux de politiques publiques : quelles exigences de conception architecturale ? »

Les musiques actuelles regroupent le jazz, la chanson, les musiques traditionnelles, les musiques amplifiées et électros. Initié il y a une dizaine d'années par le ministère de la Culture et de la Communication, le programme des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) regroupe des lieux de production/diffusion de spectacle vivant.

Les SMAC se constituent ainsi autour d'un projet artistique et culturel donnant lieu à une convention d'objectifs

pluriannuelle ainsi qu'à une évaluation régulière.

Pendant 2 jours, élus, architectes, directeurs d'équipement ou chefs de projet, urbanistes, scénographes, acousticiens et économistes apporteront des réponses concrètes aux questions que soulèvent ces nouvelles pratiques culturelles. L'objectif de ces rencontres est aussi de réunir les représentants des collectivités territoriales, les professionnels du cadre de vie - cadre bâti et ceux de la culture pour dialoguer et apprendre à travailler ensemble, au service des usagers du service public.

Plus d'informations :
Tél. 01 42 00 28 88
Richard Franco

ECONOMIE

Agenda

27 novembre 2008

Paris

Le président de la FMVM interviendra en plénière
du congrès des maires de France sur l'intercommunalité

3 décembre 2008

Strasbourg

Entretien territoriaux de Strasbourg (ETS) -
Atelier européen de la FMVM à 10 h 15 au Palais des Congrès

10 décembre 2008

Paris

Audition de la FMVM par le Comité Balladur sur la réforme des collectivités locales

Conseil d'administration de la FMVM

ECONOMIE

Fonction publique La question du « paritarisme » fait débat

L'avant-projet de projet de loi relatif à la « rénovation du dialogue social dans la fonction publique », rédigé à la suite des accords de Bercy signés le 2 juin dernier, devrait mettre en place un

« conseil supérieur » commun aux trois fonctions publiques. Il serait saisi pour avis de tout projet de loi, d'ordonnance ou de décret commun à ses dernières. Ce nouveau conseil, qui ne devrait pas se substituer aux trois conseils supérieurs existants, a fait néanmoins l'objet d'une très vive polémique lancée par les membres du collège employeur du CSFPT, à l'occasion de la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, qui s'est tenue au ministère de l'Intérieur le 19 novembre 2008.

En effet, l'avant-projet de loi propose la fin de la composition paritaire au sein la nouvelle instance commune aux trois conseils supérieurs (Etat, territorial et hospitalière), comme aussi d'ailleurs au niveau des comités techniques paritaires locaux.

En effet, la nouvelle représentation des employeurs territoriaux devrait réduire considérablement la représentation du « collège des employeurs » (composé des élus pour la fonction publique territoriale).

Selon le communiqué de presse diffusé le 20 novembre dernier par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, « les élus locaux ont dénoncé la volonté de reprise en main forte de l'Etat, une recentralisation, et la défiance de l'Etat à l'égard des élus locaux ». Le collège employeur unanime, appuyé par l'Association des Maires de France, s'est exprimé contre ce projet de loi, qui a d'ores et déjà recueilli un avis défavorable, avec 21 voix contre (ensemble du collège employeur, CFTC, FO, FA-FPT), 5 pour (CFDT) et 7 abstentions (CGT, CGC).

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi